

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Date convocation : 11 février 2020
Date affichage convocation : 11 février 2020
Lieu salle de réunion du Conseil Municipal
Présidence : M VOLEON Daniel Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : TRESSEIDE - ARMAND -- ESPERT

Messieurs : FABRE- JAMES – DURAND — VERDIER – CLEMENT-VOLEON

Absent(es) :

Messieurs GALANT - COUVE – Madame PORTALES

Absent(es) excus(és) :

Mesdames MARTIGNY Véronique et GUIRAUD Delphine – COULON Thierry -

Procuration(s) :

Madame MARTIGNY Véronique a donné procuration à Madame ARMAND Marie-Paule

Membres 15

Présents 09

Procurations 01

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame ARMAND Marie-Paule a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Lecture est faite du procès-verbal de la précédente séance, les conseillers l'approuvent et signent le registre.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

**DELIBERATION N°2020-10
ACHAT CAMION**

La vente précédente ayant été annulée.

Monsieur le Maire soumet au Conseil ces nouvelles offres :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Opte pour l'offre faite par FIAT pour un véhicule DUCATO MAXI 2020 pour un montant de 26 692 €
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette décision,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à payer cette facture en section d'investissement du budget,
- Précise que cette délibération annule et remplace la délibération n°2019-94 du 12 décembre 2019.

**DELIBERATION N°2020-11
DONATION DIDES A LA COMMUNE
UNE PARTIE DE LA PARCELLE**

Monsieur le Maire ne participe pas au débat et au vote.

Mme TRESSEDE Danielle préside le débat pour cette question.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la donation proposée et l'estimation faite à un euro,
- Précise que les frais de géomètre et de notaire liés à cette donation seront à la charge de la commune,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les documents liés à cette décision et à payer les frais inhérents à la transaction,
- Précise que cette délibération annule et remplace la délibération 2019-97 du 12 décembre 2020

**DELIBERATION N°2020-12
PROJET BOUCLE CYCLO DECOUVERTE**

Monsieur le Maire reprend la présidence du débat et présente le projet de boucle cyclo découverte présenté par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes.

Monsieur le Maire demande de délibérer sur ce projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le tracé de la boucle cyclo-découverte présenté par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes et annexé à la présente délibération avec une réserve : il est demandé de revoir le tracé entre Saint-Bauzély et Saint-Génès, le Conseil préconise de proposer la traversée par Montignargues plutôt que sur la départementale « Route de Saint-Génès » considérée comme plus dangereuse avec aucun bas-côté d'aménagé.
- D'accepter la pose de la signalétique nécessaire à l'aménagement de cet itinéraire sur la commune de Saint-Bauzély dont la réalisation et l'entretien seront assurés par la Communauté d'agglomération Nîmes métropole avec le souhait que les commerces, artisans... de la commune soient précisés sur cette signalétique.

**DELIBERATION N°2020-13
RODP RESEAU ELECTRIQUE**

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- Charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire ou son représentant ainsi que Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

**DELIBERATION N°2020-14
PERMANENCES BUREAU DE VOTE
ELECTIONS MUNICIPALES
DES 15 ET 22 MARS 2020**

08H10H Mrs VOLEON et FABRE
10H12H Mmes ARMAND et PORTALES
12H14H Mrs JAMES et CLEMENT
14H16H Mrs VERDIER et COULON
16H18H Mme MARTIGNY et M DURAND

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Séance levée à 21h20

Date affichage de la séance 20 février 2020

VOLEON Daniel
Maire